

Intitulé du poste

Délégué du préfet, chargé de mission prévention des radicalisations et des séparatismes

Catégorie statutaire/Corps

A
Agent titulaire de la fonction publique d'État ou contractuel

Domaine(s) fonctionnel(s)

Élaboration et pilotage des politiques publiques

Code(s) fiche de l'emploi-type

EPP009A

Emploi(s) –type

Chargé de la coordination et du pilotage

Localisation administrative et géographique / Affectation

Préfecture du Nord - cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances
12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 Lille Cedex

Vos activités principales

Le délégué du préfet chargé de mission prévention des radicalisations et des séparatismes au cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances assure la mise en œuvre et le suivi, en lien avec les délégués du préfet sur les territoires, du plan départemental de prévention des radicalisations. Il collabore, dans ce cadre, avec les services de l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif.

Plus spécifiquement, le délégué du préfet chargé de mission prévention des radicalisations et des séparatismes sera chargé d'impulser et de définir de manière concertée les modalités d'action et les moyens nécessaires pour apporter des solutions pérennes aux enjeux identifiés dans le plan départemental de prévention des radicalisations et dans le cadre des instances de la CPRAF, CPRAF scolaire, cellules d'évitement scolaire, GED, CLIR. Il portera une attention particulière au suivi de la mise en œuvre du Centre de ressources de prévention des radicalisations confié à l'IREV et intégré au plan départemental de prévention des radicalisations.

Pour ce faire, intervenant en mode projet, le délégué du préfet chargé de mission prévention des radicalisations et des séparatismes est appelé à assurer les missions suivantes :

- production d'analyses et de synthèses de problématiques à l'attention de la préfète,
- échanges et travail avec les élus, les administrations, les responsables professionnels et les acteurs du développement des territoires,
- appui aux collectivités territoriales et promotion des pratiques innovantes,
- dialogue avec les habitants et valorisation de leur parole,
- réalisation de contrôle sur place et sur pièces,
- participation aux instances dédiées du Nord.

Le délégué du préfet chargé de mission intervient dans les quartiers prioritaires de la politique de ville du département et tout particulièrement sur les intercommunalités de la Métropole Européenne de Lille, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le délégué du préfet chargé de mission participera à la mise en œuvre des politiques publiques déployées par la préfète déléguée pour l'égalité des chances et, en particulier, ce qui concerne la prévention de la délinquance.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Capacité d'anticipation stratégique et vision prospective.

Disponibilité, réactivité, rigueur et discrétion.

Prime Spécifique de Fonction (PSF) décret du 20 avril 2012.

Vos compétences principales mises en œuvre

<i>Connaissances techniques</i>	<i>Savoir-faire</i>	<i>Savoir-être</i>
Connaître l'environnement professionnel / niveau maîtrise - requis	Savoir analyser / niveau maîtrise - requis	Savoir communiquer / niveau maîtrise - requis
Avoir des compétences en informatique - bureautique / niveau maîtrise - requis	Savoir rédiger / niveau maîtrise - requis	Savoir s'adapter / niveau maîtrise - requis
	Savoir s'organiser / niveau maîtrise - requis	Avoir le sens des relations humaines / niveau maîtrise - requis
Autre : Connaissance de la politique de la ville et du phénomène de radicalisation	Savoir travailler en équipe / niveau maîtrise - requis	
	Savoir gérer un projet / niveau maîtrise - requis	

Durée attendue sur le poste : 3 ans

Votre environnement professionnel

▪ **Activités du service**

Cohésion sociale

▪ **Composition et effectifs du service**

Les équipes de la préfète déléguée pour l'égalité des chances (PDEC) se composent d'une directrice de cabinet, de la mission politique de la ville et égalité des chances, de vingt délégués du préfet et de deux assistantes de direction.

▪ **Liaisons hiérarchiques**

Le chargé de mission est placé sous l'autorité hiérarchique la préfète déléguée pour l'égalité des chances et sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de cabinet.

▪ **Liaisons fonctionnelles**

RT, DDETS, DRETS, DASEN, PJJ, ARS, SDJES, collectivités locales, réseau associatif et partenaires institutionnels et privés, procureur.

Vos perspectives

Développement des connaissances sur les questions relatives aux politiques publiques de prévention de la radicalisation.

Qui contacter ?

Mme Capucine SEGARD-BARRUEL, directrice de cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances,
03 20 30 55 75 – capucine.barruel@nord.gouv.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste (jj/mm/aaaa) : 07/09/21

Adresse Intranet du référentiel des emplois-type et des compétences :

http://sdp.interieur.ader.gouv.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=149&Itemid=1